

Qui sont les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune ?

Entre mars 2022 et décembre 2023, plus de 590 000 contrats d'engagement jeune (CEJ) débutent : deux tiers en mission locale et un tiers à France Travail. Ce dispositif d'accompagnement cible les moins de 26 ans qui ne sont pas étudiants ou en formation, et qui ont des « difficultés d'accès à l'emploi durable ». De fait, les jeunes en CEJ sont particulièrement éloignés du marché du travail. Ils sont peu diplômés et un sur cinq habite en quartier prioritaire de la politique de la ville. Leurs caractéristiques sont nettement plus proches de celles des jeunes de 16 à 25 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) que de celles de l'ensemble des 16-25 ans n'étant plus en formation initiale.

En entrant en CEJ, le jeune s'engage à suivre un programme de 15 à 20 heures d'activités par semaine afin de trouver un emploi durable ou une formation. L'accompagnement dure en moyenne 7 mois. Sous condition de ressources et de respect de leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle. 96% des jeunes en mission locale et 60% de ceux suivis par France Travail reçoivent au moins une fois cette allocation durant leur CEJ, témoignant d'un éloignement plus important du marché du travail pour les jeunes accueillis en missions locales.

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) est mis en œuvre depuis le 1^{er} mars 2022 par les missions locales et France Travail (ex-Pôle emploi). Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour ceux reconnus travailleur

handicapé) qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable¹. Sont ainsi concernés les jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET) [1] et ceux occupant un emploi précaire. Le CEJ remplace la Garantie Jeunes² [2], jusqu'alors proposée par les missions locales. Il se substitue également à l'Accompagnement individualisé des jeunes³ (AIJ) proposé par France Travail pour la partie des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

Durant leur parcours en CEJ, les jeunes doivent suivre un programme d'accompagnement intensif de 15 à 20 heures d'activités par semaine, avec notamment des expériences professionnelles régulières (contrats courts, stages, immersions professionnelles, etc.). Le parcours est prévu pour durer jusqu'à 12 mois, et peut être étendu exceptionnellement à 18 mois. Pendant cette période, un conseiller de mission locale ou de France Travail est chargé de proposer au jeune un accompagnement personnalisé répondant au mieux à ses besoins. De plus, selon ses ressources et sous condition de respecter ses engagements, le jeune peut percevoir une allocation mensuelle.

Entre mars 2022 et décembre 2023, plus de 590 000 contrats d'engagement jeune (CEJ) débutent : deux tiers en mission locale et un tiers à France Travail⁴. Quelles sont les caractéristiques de ces jeunes, notamment au regard de leur situation vis-à-vis du marché du travail ? Diffèrent-elles selon qu'ils sont accompagnés en mission locale ou par France Travail ? Pour les jeunes entrés en 2022, dont on observe l'intégralité du parcours, la durée passée en CEJ et le montant d'allocation perçue complètent l'analyse.

¹Sous-section 3 : [Le contrat d'engagement jeune \(Articles R5131-15 à R5131-26\)](#)

²Expérimentée à partir d'octobre 2013 et généralisée le 1^{er} janvier 2017, la Garantie jeunes est la modalité d'accompagnement la plus intensive du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) des missions locales. Elle visait un public plus restreint que celui du CEJ : les jeunes de 16 à 25 ans révolus en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

³L'Accompagnement individualisé des jeunes est un accompagnement spécifique proposé par France Travail et destiné aux moins de 30 ans en difficulté d'insertion.

⁴Les données sont extraites en mars 2024 et peuvent légèrement différer de celles publiées ultérieurement dans le [tableau de bord des politiques d'emploi](#).

GRAPHIQUE 1 | Entrées mensuelles en CEJ (hors renouvellement) en 2022 et 2023



Lecture : en mars 2022, 39 000 CEJ débutent à France Travail.

Champ : entrées hors renouvellement en CEJ de mars 2022 à décembre 2023.

Source : France Travail et système d'information des missions locales (imilo) ; calculs Dares.

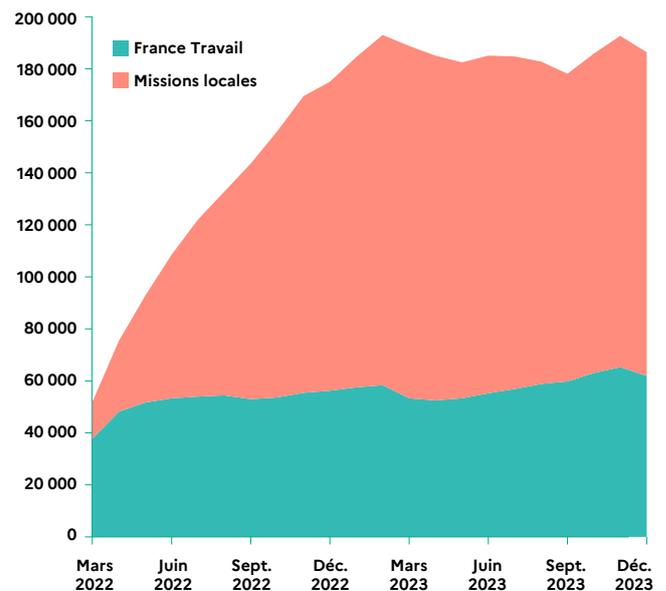
187 000 bénéficiaires du CEJ fin 2023

À France Travail, suite à la bascule en CEJ d'une partie des jeunes précédemment suivis en AIJ, 39 000 CEJ débutent dès le mois de mars 2022 (graphique 1). Ce nombre diminue ensuite nettement, avec une moyenne de 8 000 entrées mensuelles entre avril 2022 et décembre 2023. Les entrées en CEJ sont plus régulières en mission locale. Le nombre de CEJ commençant en mars 2022 (14 000) est assez proche de la moyenne des mois suivants (17 000 entrées mensuelles entre avril 2022 et décembre 2023). Toutefois, en 2022 comme en 2023, on observe un fort pic d'entrées en mission locale au moment de la rentrée scolaire, avec un nombre mensuel supérieur à 20 000 entre septembre et novembre. Le nombre de bénéficiaires en fin de mois se stabilise rapidement autour de 57 000 à France Travail (graphique 2). En mission locale, il monte progressivement jusqu'à 136 000 personnes au 31 mars 2023 avant de légèrement fléchir et osciller autour de 125 000. *In fine*, 187 000 jeunes bénéficient d'un CEJ en décembre 2023.

Des entrants en CEJ peu diplômés, notamment en mission locale

Les jeunes entrants en CEJ sont particulièrement éloignés du marché du travail. Leurs caractéristiques sont nettement plus proches de celles des jeunes de 16 à 25 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) que de celles des jeunes de la même tranche d'âge qui ne sont plus en formation initiale. Les 18-21 ans sont fortement surreprésentés. Cette tranche d'âge représente 59 % des jeunes entrés en CEJ de mars 2022 à décembre 2023, contre 42 % des NEET et 32 % de l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale (tableau 1). 9 % des jeunes entrés en CEJ sont mineurs ; ces derniers sont quasi exclusivement accompagnés par les missions locales.

GRAPHIQUE 2 | Nombre de bénéficiaires du CEJ en fin de mois en 2022 et 2023



Lecture : au 31 mars 2022, 14 000 jeunes étaient en CEJ en mission locale.

Champ : entrées hors renouvellement en CEJ de mars 2022 à décembre 2023.

Source : France Travail et système d'information des missions locales (imilo) ; calculs Dares.

Les jeunes entrants en CEJ sont fréquemment peu diplômés, particulièrement en mission locale. Ainsi, 54 % des jeunes suivis en mission locale ont un niveau de diplôme inférieur au CAP ou au BEP à leur entrée en CEJ : cette part est nettement supérieure à celles des NEET (37 %) et des jeunes en CEJ à France Travail (36 %), et elle est trois fois supérieure à celle des 16-25 ans sortis de formation initiale (18 %). La part des diplômés du supérieur parmi les 16-25 ans qui ne sont plus en formation initiale est de 32 %. Elle est quasiment deux fois plus faible parmi les jeunes entrés en CEJ à France Travail (18 %) et six fois plus faible en mission locale (5 %). Ces écarts de niveau de diplôme

TABLEAU 1 | Caractéristiques des entrants en CEJ entre mars 2022 et décembre 2023

En %

		Entrants en CEJ			Sortis de formation initiale de 16 à 25 ans	
		France Travail	Missions locales	Ensemble	Ensemble	NEET*
Ensemble		100	100	100	100	100
Sexe	Femme	48	47	47	47	46
	Homme	52	53	53	53	54
Age	16-17 ans	1	13	9	3	6
	18-21 ans	54	61	59	32	42
	22-25 ans	44	26	32	65	51
	26-29 ans**	<1	<1	<1	-	-
Diplôme***	Niveau inférieur au CAP ou BEP	36	54	48	18	37
	Niveau CAP ou BEP	13	12	13	14	14
	Niveau baccalauréat	33	28	30	35	32
	Diplôme du supérieur	18	5	10	32	16
Nationalité	Française	92	87	89	92	88
	UE	3	3	3	3	3
	Hors UE	5	11	9	5	8
Enfants	Aucun	93	97	96	92	87
	Au moins un	7	3	4	8	13
Résident en QPV****	Oui	13	21	19	11	19
	Non	79	79	79	89	81
	Non renseigné	8	0	3	0	0
Résident en ZRR	Oui	14	13	13	-	-
	Non	80	78	79	-	-
	Non renseigné	5	10	8	-	-
Titulaire du permis de conduire*****	Oui	51	10	24	-	-
	Non	49	90	76	-	-

* Jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

** Les personnes de 26 à 29 ans ne sont éligibles au CEJ que lorsqu'elles sont reconnues travailleur handicapé. Les travailleurs handicapés ne sont pas identifiables en tant que tels dans les données.

*** Pour les entrants à France Travail, les niveaux de diplôme sont disponibles uniquement jusqu'en juin 2023.

**** En mission locale, la localisation en QPV ne porte que sur l'année 2022.

***** Pour les jeunes en mission locale, cette variable est renseignée au premier accueil et n'est pas systématiquement actualisée.

Lecture : 48 % des bénéficiaires du CEJ à France travail entrés entre mars 2022 et décembre 2023 sont des femmes.

Champ : entrées hors renouvellement en CEJ de mars 2022 à décembre 2023 ; jeunes de 16 à 25 ans sortis de formation initiale ou NEET (deux dernières colonnes).

Source : France Travail, système d'information des missions locales (imilo) ; enquête Emploi en continu 2022 et 2023, Insee (deux dernières colonnes) ; calculs Dares.

entre les deux opérateurs ne sont pas uniquement liés à la relative jeunesse des personnes accompagnées par les missions locales. Des écarts importants persistent à tranche d'âge donnée ([tableau A en ligne](#)).

Parmi les jeunes en CEJ comme parmi les NEET, une personne sur cinq vit en QPV ; c'est le cas d'une personne de 16 à 25 ans sortie de formation initiale sur dix (tableau 1). Enfin, un entrant en CEJ sur dix est titulaire du permis de conduire, contre la moitié des jeunes en CEJ accompagnés par France Travail. Les différences d'âges des publics entre les opérateurs n'expliquent qu'à la marge cet écart ([tableau A en ligne](#)).

Des durées moyennes de CEJ d'environ 7 mois à France Travail comme en mission locale

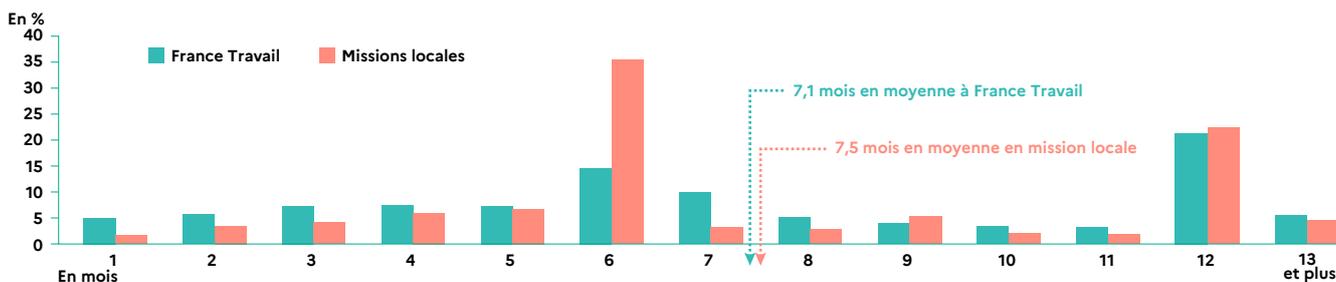
La durée en CEJ est initialement définie par le conseiller en fonction des besoins d'accompagnement du jeune ; elle est généralement de 6 à 12 mois, et peut être prolongée jusqu'à 18 mois. L'accompagnement peut prendre fin de façon anticipée (retour en emploi ou en formation, abandon, sanction, etc.). Les durées effectivement passées en CEJ sont similaires entre les deux opérateurs pour les entrants en CEJ en 2022 : en moyenne, les parcours durent 7,1 mois à France Travail et 7,5 mois en mission locale (graphique 3).

Toutefois, les CEJ durent le plus souvent exactement 6 ou 12 mois dans les missions locales, alors que leur durée est plus variable à France Travail, avec néanmoins un pic similaire à 12 mois. Ainsi, 36 % des jeunes effectuant un CEJ en mission locale sortent au bout de 6 mois contre 15 % à France Travail. À l'inverse, les bénéficiaires du CEJ suivis par France Travail sont plus nombreux à sortir au cours des cinq premiers mois : ils sont 33 % dans cette situation, contre 22 % en mission locale. Quel que soit l'opérateur, environ quatre jeunes sur dix restent au moins sept mois dans le dispositif, et trois sur dix au moins dix mois.

Une allocation CEJ plus souvent perçue en mission locale qu'à France Travail

Pour les CEJ commencés entre mars et décembre 2022, 96 % des jeunes suivis en mission locale perçoivent au moins une fois une allocation durant leur parcours, contre 60 % à France

GRAPHIQUE 3 | Répartition des durées effectives de CEJ pour les entrants en 2022



Lecture : 4 % des jeunes effectuant un CEJ en mission locale sortent du dispositif au bout de 3 mois.

Champ : entrées en CEJ de mars à décembre 2022 ; les durées calculées incluent les éventuels renouvellements.

Source : France Travail et système d'information des Missions locales (imilo) ; calculs Dares.

ENCADRÉ • Éligibilité et calcul de l'allocation CEJ

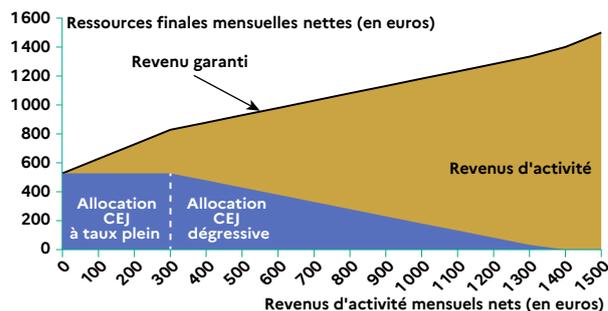
Les [bénéficiaires du CEJ](#) peuvent percevoir une allocation mensuelle, pouvant atteindre 500 euros¹ en mars 2022, sous réserve du respect de leurs engagements et sous condition d'appartenir à un foyer fiscal non imposable ou appartenant à la première tranche d'impôt sur le revenu. Ce montant maximum est revalorisé à 520 euros en juillet 2022 puis à 528 euros en avril 2023.

L'allocation est intégralement cumulable avec les revenus d'activité du jeune tant que ceux-ci ne dépassent pas 300 euros mensuels nets (graphique EN1). Au-delà, le montant de l'allocation est linéairement dégressif et s'annule lorsque les ressources nettes atteignent 80 % du Smic brut. D'autres ressources (assurance chômage, rémunération au titre de stagiaire ou dans le cadre d'un parcours en école de la deuxième chance...) sont, quant à elles, intégralement déduites du montant de l'allocation, sans que l'allocation ne puisse devenir négative.

Enfin, un certain nombre de ressources ne sont pas cumulables avec l'allocation (RSA, rémunération au titre du service militaire volontaire, contrat d'insertion...), quel qu'en soit le montant. Si les conditions de ressources ne sont pas ou plus satisfaites, le jeune n'est pas éligible au titre du mois mais reste accompagné en CEJ.

¹ Le montant de l'allocation dépend de l'âge des bénéficiaires et de la tranche d'impôt sur le revenu du foyer fiscal auquel ils sont rattachés.

GRAPHIQUE EN1 | Revenu net mensuel garanti selon les revenus d'activité nets au 1^{er} avril 2023



Lecture : une personne avec des revenus d'activité mensuels nets inférieurs à 300 euros perçoit l'allocation CEJ à taux plein d'un montant de 528 euros par mois. Pour des revenus d'activité mensuels nets compris entre 300 euros et 80 % du Smic brut (1367,42 euros), l'allocation est dégressive linéairement. À partir de 80 % du Smic, l'allocation n'est plus versée.

Champ : allocation perçue par un jeune majeur qui constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu.

Source : Législation.

TABLEAU 2 | Part d'allocataires et montant des allocations entre mars et décembre 2022

	France Travail	Missions locales	Ensemble
Part des bénéficiaires qui perçoivent l'allocation au moins un mois au cours de leur CEJ (en %)	60	96	82
Parmi les allocataires	Montant mensuel moyen (en euros)	391	436
	Part des allocations perçues égales au montant maximum* (en %)	59	72
	Nombre moyen de mois où le jeune reçoit une allocation	5,6	6,6

* De mars à juin 2022, le montant maximum de l'allocation s'élevait à 500 euros. Il est revalorisé à 520 euros en juillet 2022 puis à 528 euros en avril 2023.

Lecture : 60% des bénéficiaires du CEJ à France Travail perçoivent au moins une allocation au cours de leur CEJ. Pour ces jeunes, le montant mensuel moyen perçu s'élève à 391 euros.

Champ : Entrées hors renouvellement en CEJ de mars à décembre 2022.

Source : France Travail et Système d'information des missions locales (imilo) ; calculs Dares.

Travail, soit 82 % de l'ensemble des entrants (tableau 2). À France Travail, la part d'allocataires est croissante avec la durée du CEJ, passant de 36 % pour les CEJ courts (1 à 5 mois) à 81 % pour les CEJ longs (12 mois ou plus) ; pour les missions locales, cette part est d'au moins 90 % quelle que soit la durée du CEJ ([tableau B en ligne](#)). 59 % des allocations versées à France Travail et 72 % de celles versées en mission locales sont égales au montant maximum (tableau 2). En moyenne, lorsqu'ils perçoivent une allocation, les jeunes en mission locale entrés en CEJ entre mars et décembre 2022 perçoivent 436 euros à ce titre, contre 391 euros à France Travail. Ces écarts témoignent de situations financières plus précaires et d'un éloignement du marché du travail plus important pour les jeunes accueillis en CEJ en mission locale par rapport à ceux accompagnés par France Travail. ●

Camilia Kashi, Maxime Pirot (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Reist C. (2020), « [Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation \(NEET\) : quels profils et quels parcours ?](#) », *Dares Analyses* n° 6, février.

[2] Kashi C., Reist C., Sigal M. (2023), « [Pacea et Garantie jeunes : quel accompagnement pour quels jeunes dans les missions locales ?](#) », *Dares Analyses* n° 63, novembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaire de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE